



DEMANDE DE CANDIDATURES

lancé par
Parkinson Canada

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE CLINICIEN-CHERCHEUR (Cycle allant de 2026)

Date de publication :	4 août 2026
Date de réception des demandes :	5 Octobre 2026 (17 :00h HNE)
Avis de décision :	Mars 2027
Date de début du financement :	1 ^{er} juillet 2027
Durée de la bourse :	Deux ans

TABLE OF CONTENTS

Modifications importantes concernant le concours de recherche 2027

Contexte

Thèmes de recherche de Parkinson Canada

Fonds disponibles

Domaine prioritaire de recherche fondé sur les besoins de la communauté

Programmes de partenariat

Admissibilité

Équité, diversité, inclusion et justice

Guide d'utilisation de l'intelligence artificielle

Processus d'examen

Critères de l'examen

Conditions

Exigences en matière de rapport et modalités du financement

Procédures de demande

Coordonnées de la personne-ressource

MODIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE CONCOURS DE RECHERCHES 2027

1. **Domaine prioritaire de recherche fondé sur les besoins de la communauté** : Parkinson Canada financera au moins un projet axé sur les mouvements et les symptômes physiques et au moins un projet axé sur la cognition et la santé mentale. Vous trouverez plus de détails ci-dessous.
2. **Résumé grand public et déclaration d'impact** : De nouveaux éléments ont été ajoutés au dans leur demande de financement, notamment un résumé grand public obligatoire visant à faciliter la communication claire de la recherche à un large public, ainsi que des mises à jour des déclarations relatives à l'impact du projet et à l'implication des patients, afin de mettre davantage

l'accent sur un impact significatif et sur l'engagement auprès des personnes touchées par la maladie de Parkinson.

CONTEXTE

Parkinson Canada estime que les neurologues ou neurochirurgiens possédant une expérience spéciale en gestion essentielle du Parkinson et en recherche sont les plus aptes à diriger les programmes de soins destinés aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Cette autorité nécessite une capacité de collaborer avec les divers organismes et disciplines impliqués dans le traitement des parkinsoniens en vue d'encourager l'élaboration de meilleurs traitements. Compte tenu des besoins actuels des Canadiens atteints du Parkinson, un nombre insuffisant de meneurs s'investissent dans les programmes de services et de recherche clinique sur le Parkinson au Canada. Qui plus est, Parkinson Canada croit que la pénurie de meneurs risque de s'aggraver au cours des prochaines années.

En conséquence, Parkinson Canada offre le programme de bourses de recherche clinicien-chercheur (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes professionnels de la santé prometteurs à devenir les dirigeants de demain dans le domaine de la gestion thérapeutique et de la recherche sur la maladie de Parkinson. Parkinson Canada entend octroyer des bourses de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ ou 75 000 \$ par an aux neurologues ou neurochirurgiens exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du conseil consultatif scientifique (le « conseil consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les dépenses associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les candidats qui s'engagent à mener d'importantes recherches biomédicales ou cliniques dans des domaines liés au remède, à la cause, à la prévention, à l'amélioration du traitement et/ou à la compréhension de la maladie de Parkinson à présenter une demande de bourse, tout en suivant une formation clinique. Cette initiative reflète la détermination de Parkinson Canada de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Le financement de bourses de recherche postdoctorale en médecine (sans formation clinique) peut être assuré par le programme de bourse de recherche postdoctorale, afin de soutenir les candidats dont l'objectif principal est la recherche et qui ne poursuivent pas de formation/pratique clinique. Les candidats souhaitant bénéficier d'un soutien pour une formation de bourse de recherche clinique complémentaire (sans composante de recherche importante) doivent consulter les lignes directrices relatives à la bourse de recherche clinique sur les troubles du mouvement de Parkinson Canada.

THÈMES DE RECHERCHE DE PARKINSON CANADA

Parkinson Canada finance des projets dans tous les domaines de recherche liés à la maladie de Parkinson. Les thèmes de recherche suivants (décrits ci-dessous) ont été élaborés à des fins de suivi interne et d'établissement de rapports généraux sur l'historique et les tendances de notre financement de la recherche. Dans votre demande, vous devrez choisir un thème de recherche principal qui correspond à votre projet.

- 1) **Traitements symptomatiques:** traitements qui soulagent les symptômes externes de la maladie de Parkinson (par exemple, médicaments contre les tremblements).
- 2) **Thérapies et traitements modificateurs de la maladie:** traitements qui ciblent les mécanismes sous-jacents de la maladie de Parkinson afin d'interférer avec la progression de la maladie (par exemple, interventions médicales ciblant les agrégats d' α -Synucléine).

- 3) **Diagnostic et facteurs de risque:** comprendre les facteurs prédictifs de la maladie de Parkinson pour un diagnostic et une intervention plus précoce (par exemple, les biomarqueurs, études génétiques).
- 4) **Causes de la maladie de Parkinson:** comprendre les processus physiologiques qui conduisent à la maladie de Parkinson et à ses symptômes (par exemple, l'agrégation d'alpha-synucléine, dysfonctionnement mitochondrial).
- 5) **Bien vivre avec la maladie de Parkinson:** interventions, technologies et programmes visant à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et études visant à comprendre les obstacles à l'amélioration de la qualité de vie (par exemple, interventions en matière de régime alimentaire et d'exercice physique).

FONDS DISPONIBLES

Le programme octroie des bourses de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ ou 75 000 \$ par an aux candidats exceptionnels admissibles ayant reçu l'approbation du conseil consultatif.

Niveau de formation clinique	Valeur
Résidence en médecine en neurologie/neurochirurgie	50 000 \$ par an
Formation Complémentaire (Fellowship)	75 000 \$ par an

DOMAINE PRIORITAIRE DE RECHERCHE FONDÉ SUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Parkinson Canada s'engage à faire en sorte que la recherche reflète ce qui compte le plus pour les personnes qu'elle sert. Cette année, nous avons mené une enquête auprès des membres de la communauté de la maladie de Parkinson, notamment les personnes atteintes de la maladie et leurs aidant, afin de mieux comprendre quels domaines de recherche, selon eux, méritent davantage d'attention. Les résultats de ce sondage orientent directement notre appel à projets de financement et deux domaines prioritaires ont été identifiés par la communauté :

Mouvement et symptômes physiques : cela pourrait inclure des projets liés aux tremblements, à l'équilibre et aux chutes, à la raideur, au « gel », à la démarche, aux mouvements involontaires, à la motricité fine, entre autres sujets.

Cognition et santé mentale : cela pourrait inclure des projets liés à la cognition, aux troubles cognitifs légers, à la démence, à la mémoire et à la concentration, au stress, à l'anxiété et à la dépression, entre autres.

Dans le cadre de l'appel à projets de recherche annuel 2027, Parkinson Canada financera au moins un projet axé sur les mouvements et les symptômes physiques et au moins un projet axé sur la cognition et la santé mentale. Les candidatures qui n'abordent pas explicitement une question de recherche axée sur l'un de ces deux domaines prioritaires identifiés par la communauté ne seront pas prises en compte dans le cadre de cette priorité de financement.

PROGRAMMES DE PARTENARIAT

Des programmes de financement en partenariat sont offerts pour ce programme de bourses de stagiaires. Pour plus de renseignements sur les programmes de partenariat offerts, y compris les montants de financement, les durées des bourses et les procédures de demande supplémentaires, veuillez consulter notre page Web « [Demander un financement](#) ».

ADMISSIBILITÉ

Parkinson Canada souhaite soutenir l'excellence en matière de formation et le développement du vaste champ de recherche sur la maladie de Parkinson au Canada. Les candidatures seront acceptées des

candidats qui répondent aux critères d'admissibilité résumés ci-dessous et qui proposent de poursuivre leur formation ou de mener des recherches dans un « établissement agréé » - un établissement d'enseignement postsecondaire canadien et ses établissements affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche ; ou d'autres organisations, telles que déterminées par le comité consultatif de recherche et clinique du conseil d'administration de Parkinson Canada, en consultation avec le comité des stagiaires, à condition que les activités de recherche ou liées à la recherche du candidat s'inscrivent dans le mandat de Parkinson Canada.

- Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat en médecine (MD), être diplômés et avoir terminé leur formation dans une université reconnue par Parkinson Canada. Les candidats doivent également suivre une **formation en résidence** ou une **formation clinique postdoctorale** en neurologie clinique, en neurochirurgie, en psychiatrie ou en gériatrie. Les candidats doivent être admissibles à une formation médicale postdoctorale (résidents) ou être autorisés à exercer au Canada (cliniciens postdoctoraux).
- En outre, le programme de formation proposé par le candidat doit inclure un engagement significatif (au moins 20 % du temps) en faveur de la recherche sur la maladie de Parkinson.
- Les candidats internationaux sont encouragés à postuler ; toutefois, la priorité sera donnée aux citoyens canadiens et/ou aux candidats qui ont l'intention de rester ou de s'installer au Canada pour poursuivre leur carrière après l'expiration de la bourse de deux ans.
- Les personnes qui bénéficient actuellement d'une subvention, d'une bourse ou d'une bourse de recherche de Parkinson Canada et qui ont des obligations de rapport en suspens ne sont pas admissibles. Les personnes qui ont déjà bénéficié d'une bourse de recherche pour cliniciens-chercheurs ne sont pas admissibles.

Tableau d'admissibilité pour les bourses de stagiaires

Programme	Diplôme détenu	Recherche en cours	Niveau de formation clinique	Valeur et durée de la bourse
Bourse d'études supérieures	B. Sc.	Oui	S. O.	40 000 \$/an – 2 ans
Bourse de recherche postdoctorale	Doctorat (ou doctorat en médecine)	Oui	S. O.	70 000 \$/an – 2 ans
Bourse de recherche clinicien-chercheur	Doctorat en médecine	Oui	Résidence	50 000 \$/an – 2 ans
	Doctorat en médecine	Oui	Formation Complémentaire	75 000 \$/an – 2 ans
Bourse de recherche clinique sur les troubles du mouvement	Doctorat en médecine	S. O.	Formation complémentaire sur les troubles du mouvement	75 000 \$/an – 1 an

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

Les bourses décernées dans le cadre du présent programme seront détenues en fiducie par l'établissement approuvé où le superviseur proposé du candidat choisi (un « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé doit être l'organisateur d'un programme sur le Parkinson, diriger activement des recherches dans le domaine du Parkinson et offrir au candidat un contexte de formation solide dans un centre universitaire des sciences de la santé ayant un programme bien établi dans le domaine des troubles du mouvement, notamment du Parkinson. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche clinique ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du programme.

Les candidats qui proposent une formation dans un établissement approuvé situé à l'extérieur du Canada seront admissibles au programme, pourvu qu'ils s'engagent à revenir faire carrière au Canada après avoir terminé le programme de deux ans. La présentation d'une demande dans ces conditions est réputée être une promesse obligatoire et les candidats choisis devront conclure une entente de financement avec Parkinson Canada à cet effet.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION ET JUSTICE

Parkinson Canada s'engage à promouvoir les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice dans l'ensemble de l'organisation. Dans le cadre du concours de recherche 2027, nous demandons à tous les candidats de remplir un questionnaire d'auto-identification, comme première étape pour mieux comprendre les données démographiques de notre bassin de candidats et de nos bénéficiaires de subventions.

Nous respectons les normes les plus strictes en matière de protection de la vie privée et de sécurité afin de garantir que ces informations profondément personnelles sont collectées et stockées en toute sécurité. Notre questionnaire d'auto-identification reflète étroitement le formulaire utilisé par les agences de financement fédérales (par exemple, les IRSC, le CRSNG, le CRSH) et couvre les mêmes dimensions démographiques. Nous demandons à tous les candidats à nos concours de recherche de remplir le questionnaire, mais un candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question pour laquelle il ne se sent pas à l'aise de partager des informations.

Les informations contenues dans ces questionnaires d'auto-identification ne seront consultées et examinées qu'après l'examen complet de toutes les demandes et l'élaboration des recommandations de financement, afin de garantir que ces informations ne seront pas utilisées pour prendre des décisions de financement. Ces informations personnelles ne seront examinées que par un ou deux membres du personnel ayant été formés aux principes de l'EDIJ.

Toutes les réponses collectées seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé pour l'examen interne de nos programmes de subventions et pour identifier toute lacune majeure où nous n'atteignons pas ou n'attirons pas les candidats à la recherche issus de groupes historiquement sous-représentés. Nous nous engageons également à ce que toutes les données que nous partagerons avec le public ou les principales parties prenantes à partir de ces résultats soient présentées dans ce format agrégé dépersonnalisé afin de protéger l'identité des personnes qui ont partagé leurs informations personnelles avec nous.

GUIDE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Pour les candidats : Les candidats sont tenus de s'assurer que les informations fournies dans leur candidature sont véridiques et exactes et que toutes les sources sont correctement référencées. Les candidats doivent être conscients que les outils d'IA générative peuvent entraîner une reconnaissance erronée des publications sources. Les candidats doivent indiquer si et comment l'IA générative a été utilisée dans l'élaboration de leur candidature. Dans les cas où l'IA générative a été utilisée, le candidat doit également vérifier et confirmer l'exactitude du contenu. Les candidats doivent également savoir que la plupart des outils d'IA en ligne conservent les informations soumises et que les informations relatives à la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles (y compris les données identifiables des patients) téléchargées sur les outils d'IA peuvent être conservées et utilisées à l'avenir par ces outils. Toutes les données potentiellement sensibles doivent être dépersonnalisées ou anonymisées avant d'être téléchargées.

Pour les évaluateurs de subventions : L'utilisation d'outils d'IA générative accessibles au public est **strictement interdite** aux évaluateurs de subventions pour l'évaluation des demandes de subvention. Cela inclut l'utilisation d'outils de traduction tels que DeepL ou la création de résumés à l'aide de ChatGPT. Le téléchargement de documents de candidature dans des outils d'IA générative pourrait entraîner des violations de la vie privée et la perte potentielle de la garde de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles.

PROCESSUS D'EXAMEN

Notre comité consultatif évalue les demandes présentées à Parkinson Canada à l'aide d'un processus d'examen par les pairs. Les Conseillers scientifiques du comité regroupe des neurologues, des neurochirurgiens, des neuropathologistes et des neuroscientifiques bien connus de toutes les régions du Canada. Le processus d'examen par les pairs, une des pierres angulaires de notre programme de recherche, prévoit une attribution objective de la plus haute qualité.

Le Conseil consultatif est responsable d'évaluer l'ensemble des demandes soumises à Parkinson Canada à la suite de cet appel de demandes et de noter chacune d'elles afin qu'elles soient classées selon l'ordre de priorité de financement de Parkinson Canada. On sollicitera l'expertise complémentaire d'examineurs externes au besoin. Tous les candidats non retenus seront avisés par écrit et recevront une brève critique de leur demande préparée par le comité consultatif.

En plus de ses évaluateurs scientifiques, Parkinson Canada est fier de faire participer les personnes touchées par la maladie de Parkinson à l'évaluation de toutes ses subventions et bourses. En tant qu'organisme axé sur les patients, nous voulons tirer parti de la perspective unique et précieuse des experts en expérience vécue dans nos décisions concernant les projets qui seront financés. De cette manière, nous pouvons nous assurer que les besoins et les intérêts identifiés des personnes touchées par la maladie de Parkinson sont reflétés dans notre programme de recherche. Cette année, nos évaluateurs de l'expérience vécue examineront les déclarations relatives à l'impact du projet et à l'engagement des patients et attribueront une note qui représentera 20 % de la note globale de la demande. Leur note sera basée sur l'impact potentiel de la demande sur la vie des Canadiens atteints de la maladie de Parkinson et sur les efforts du candidat pour impliquer la communauté des personnes touchées par la maladie de Parkinson dans la conception de son projet et dans ses efforts de diffusion des connaissances.

Ce groupe consultatif organisera deux réunions virtuelles en août - septembre, au cours desquelles les candidats intéressés pourront rencontrer d'anciens experts de l'expérience vécue et obtenir leurs commentaires sur leurs demandes, en ce qui concerne la manière dont ils conçoivent leurs études pour améliorer l'expérience des patients participant à des études cliniques, dont les résultats des projets sont conçus pour maximiser l'impact sur la vie quotidienne des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et dont les futures activités d'application des connaissances sont menées en tenant compte de la communauté générale des personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Pour plus d'informations sur cette opportunité, veuillez envoyer un courriel à calaina.brooke@parkinson.ca

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes. À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité. Par exemple, un chercheur pourrait proposer d'effectuer des travaux

importants qui ne sont pas innovateurs mais essentiels à l'avancement des connaissances et de la compréhension de la maladie de Parkinson dans un domaine particulier.

- **CANDIDAT – 40%**

- Dossier scolaire
- Distinctions et bourses
- Expérience en recherche
- Lettres de référence/soutien
- Publications

- **PROJET – 40%**

- Nouveauté du projet (10 %)
- Faisabilité du projet (10 %)
- Incidence du projet et pertinence pour la maladie de Parkinson (20 %)

- **SUPERVISEUR/MILIEU – 20%**

- Antécédents de recherche du superviseur
- Milieu de formation et occasion d'apprentissage

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard du point suivant :

- Le candidat est-il susceptible de faire considérablement progresser la recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson? Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat? Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson?
- Le projet de recherche du candidat est-il de haute qualité? Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet/domaine proposé sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet ou le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du chercheur individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail scientifique contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?
- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le conseil consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les directives concernant la présentation de demandes au programme national de recherche de Parkinson Canada (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer aux conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation de la bourse et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent respecter les exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige que les titulaires de bourse présentent **un rapport d'étape annuel et final**. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un **rapport d'étape annuel**, dont le contenu et la forme satisfont le conseil consultatif de Parkinson Canada, au terme de la première année du programme. Le rapport doit être soumis sur SMApply au plus tard à la date anniversaire du premier anniversaire du programme. Parkinson Canada fournira des directives et des instructions à cet égard avant la date limite de présentation du rapport.

Le titulaire doit remettre un **rapport d'étape final** détaillant ses progrès, dont le contenu et la forme satisfont le conseil consultatif de Parkinson Canada, sur SMApply au plus tard trois mois après la fin de la période de deux ans du programme.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes sont soumises en ligne par l'intermédiaire de SMApply (disponible en anglais seulement), le système de demande en ligne de Parkinson Canada. Il est possible d'y accéder en cliquant sur le lien suivant, qui est également accessible sur le site Web de Parkinson Canada, à l'adresse <https://parkinsoncan.smapply.io/>. **La date limite de soumission des demandes est fixée au 5 octobre, 2026 (17 h 00 HNE). Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération et seront exclues du concours. Il n'y aura pas d'exception.**

Remarque importante concernant le formatage des documents : Lors de la préparation de votre demande, tous les documents à téléverser doivent avoir des marges d'un **minimum de 2,54 cm (1 po)** et utiliser une **police de 12 points** (Times New Roman, Arial ou Calibri). **Le non-respect de ces instructions peut avoir une incidence négative sur l'évaluation de votre demande et entraîner son retrait.**

Les demandes de bourses de recherche clinicien-chercheurs sont les suivantes :

1. Une déclaration du candidat exprimant son intérêt à l'égard du domaine du Parkinson, décrivant ses objectifs de carrière et démontrant son engagement envers la maladie de Parkinson. Le candidat doit notamment expliquer la pertinence de la formation proposée pour sa carrière future (une ou deux pages).
2. **Résumé du projet :** veuillez expliquer en **600 mots maximum en Français** (500 mots en Anglais) la question scientifique ou clinique posée, les méthodes que vous utiliserez pour y répondre et le résultat escompté. *(Pour économiser des mots, il n'est pas nécessaire d'inclure des renseignements de base tels que la description de la maladie de Parkinson)*
3. **Résumé grand public:** Décrivez votre projet dans un langage clair et simple, destiné à un public généraliste. Évitez le jargon technique. (300 mots maximum ; 500 mots en français). Les candidats doivent utiliser les sous-titres suivants pour structurer leur exposé :
 - Contexte – où en est la recherche sur votre projet ?
 - Hypothèse/Question de recherche – que comptez-vous découvrir ?
 - Méthodologie – quels outils et techniques seront utilisés ?
4. **Déclaration d'impact du projet:** Veuillez décrire, en 500 mots maximum (700 en français), l'impact clinique et l'impact attendu sur les patients de votre projet en vous aidant des questions suivantes pour structurer votre texte. Rédigez cette section à l'intention d'un public généraliste et évitez le jargon technique.
 - Définissez clairement le cheminement vers l'impact en décrivant comment la recherche proposée pourrait se traduire par une application clinique, le développement

d'interventions ou des changements dans la prise en charge des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, tant à court terme (3 à 5 ans) qu'à long terme (5 à 10 ans).

- Précisez et décrivez le stade du processus translationnel de votre projet ainsi que les prochaines étapes concrètes nécessaires pour faire progresser vos travaux dans le continuum menant à l'application clinique (par exemple, découverte précoce avec une intention de transposition définie, validation préclinique, recherche clinique, mise en œuvre dans les milieux de soins).
 - Pour les projets sans résultats cliniques immédiats, justifiez clairement la pertinence du projet en expliquant comment les résultats conduiraient à des applications cliniques ou liées aux soins futures, ou les accéléreraient.
 - Exposez clairement les bénéfices attendus des résultats de ce projet pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson (par exemple, amélioration de la prise en charge des symptômes, de la prestation des soins, de l'accès aux services, de la qualité de vie, etc.)
 - Décrivez comment les personnes touchées par la maladie de Parkinson ont été ou seront impliquées de manière significative dans l'orientation de la recherche. Cela peut inclure :
 - la contribution à la conception de l'étude ou à la définition des priorités
 - le soutien à des stratégies de recrutement et de participation inclusives et réalisables
 - La contribution à l'interprétation des résultats ou à la valorisation des connaissances
5. **Exposé de projet (3.5 pages maximum en Français; 3 pages en Anglais)** – comprend :
- **Contexte** des études proposées et des **hypothèses** à tester.
 - **Buts précis** de la recherche.
 - **Méthodes** et détails des expériences.
 - Le maximum de trois pages s'applique uniquement à l'exposé de projet et n'inclut pas les documents justificatifs décrits ci-dessous.
6. **Documents justificatifs pertinents**
- Références bibliographiques
 - Photographies, tableaux, figures
 - Lettres de collaboration
 - Études publiées pertinentes (trois études maximum)
7. Les **renseignements biographiques** du candidat doivent être fournis en remplissant le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada (pour les stagiaires), y compris un résumé des éléments suivants :
- **Éducation et diplômes**
 - **Postes et distinctions** – postes antérieurs (y compris le poste actuel), liste des distinctions, des bourses et des postes au sein d'éventuels comités.
 - **Publications** – où le candidat a participé en tant que co-auteur, auteur principal, etc. (décrire la contribution du candidat pour chaque publication). Comprend des articles scientifiques, des chapitres de livres, etc.
 - **Autres contributions** – affiches, présentations orales, activités commerciales et propriété intellectuelle.
 - **Financement** – liste de tous les soutiens financiers en cours, en attente et terminés.
 - Maximum de quatre pages
8. **Un relevé officiel du dossier universitaire complet du candidat** jusqu'à date, y compris les diplômes et les certificats de spécialisation obtenus. Les relevés étrangers **doivent** être accompagnés d'une interprétation anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.
9. **Des formulaires d'évaluation** du candidat remplis par deux superviseurs récents du programme au sein duquel le candidat a suivi sa formation spécialisée; l'un d'eux doit être le directeur de son programme de formation en neurologie ou en neurochirurgie.
10. **La signature du candidat et d'un signataire autorisé** de l'établissement où travaille le candidat.

11. Documents d'appui au superviseur :

En plus de ce qui précède, le candidat doit faire en sorte que son superviseur proposé prépare les renseignements suivants :

- a. **Des renseignements biographiques sur le superviseur** (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de quatre pages de Parkinson Canada).
- b. **Une lettre de soutien.** (Une page maximum)
- c. **Formulaire relatif à l'environnement de formation** : à l'aide du modèle de document fourni, le superviseur décrit le programme de formation proposé pour le candidat. Cette description comprendra : les responsabilités et le temps alloué au candidat ; les expériences antérieures de supervision ; l'environnement de formation et le milieu de collaboration, ainsi que l'enseignement qui sera dispensé au candidat.

12. Questionnaire d'auto-identification EDIJ : Tous les candidats doivent remplir un questionnaire d'auto-identification sur SMaply (dans le cadre du programme de questionnaire d'auto-identification du EDIJ). Ce questionnaire a pour but de permettre à Parkinson Canada de mieux comprendre les caractéristiques démographiques de son bassin de candidats et des bénéficiaires de ses subventions. Le candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question où il ne se sent pas à l'aise de partager des renseignements personnels. Les réponses fournies n'auront aucune incidence sur les décisions de financement et ne seront utilisées que pour l'évaluation interne de nos programmes de financement. Toutes les réponses aux questionnaires seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé afin qu'aucune réponse ne puisse être rattachée à une personne en particulier, et toutes les réponses seront supprimées de SMaply avant le 31 août 2027.

Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Nous ferons tout notre possible pour attribuer à toute candidature soumise en français un évaluateur francophone possédant l'expertise requise dans le domaine concerné. Conformément aux lignes directrices des IRSC et à la preuve que les documents rédigés en français prennent plus de place que des documents similaires rédigés en anglais, nous accorderons un plus grand nombre de pages/mots aux demandes entièrement rédigées en français. Les candidats francophones peuvent également demander que les guides et documents de demande soient traduits en français. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse research@parkinson.ca.

Toutes les demandes doivent être soumises depuis notre système de demande en ligne. Veuillez conserver des copies de tous les documents de demande au cas où vous auriez des difficultés à accéder aux dossiers de demande. Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au 5 octobre 2026 (à 17 :00 h HNE) ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

La page Web « Demander un financement » de Parkinson Canada, ou communiquez avec Calaina Brooke calaina.brooke@parkinson.ca.